

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 4 avril 2023, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : FIORONI Stéphane à BELLEVILLE Patricia
GARCIN Aurélien à MOULIN Dominique
GRANDGAUD Sélim-Thomas à BERARD Maxime

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

OBJET : BIBLIOTHEQUE : PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE DES HAUTES-VALLEES

N°20230404-05

Rapporteur : Mme Cathy Pichet

Annexe : Convention

Synthèse et exposé des motifs

Il est rappelé au conseil que la bibliothèque, service public, est ouverte à l'ensemble de la population du territoire, enfants et adultes. Elle se donne également pour mission d'accueillir dans le cadre d'un partenariat actif les enfants scolarisés. Il s'agit de permettre aux élèves d'accéder à l'information, d'acquérir des compétences pour l'analyser et d'acquérir de nouvelles connaissances.

L'objectif est de former des citoyens lecteurs autonomes, de créer une dynamique de lecture, de développer la lecture plaisir et d'accompagner l'enseignant dans son projet pédagogique.

Ce partenariat avec le Collège des Hautes-Vallées a pour but de :

- Faire connaître la médiathèque et ses ressources pour préparer à la fréquentation autonome d'une bibliothèque ;
- Découvrir et exploiter le livre sous toutes ses formes ;
- Aider à la recherche documentaire ;
- Apporter une complémentarité aux enseignements dispensés en classe, s'inscrire dans une continuité des apprentissages et permettre une ouverture culturelle supplémentaire de proximité ;
- Proposer un accueil spécifique pour les élèves de l'internat : conditions de prêts, créneau d'ouverture et temps de lecture.

L'objet de cette convention est de fixer les engagements respectifs des parties et de préciser les modalités d'accueil à la bibliothèque.

Il est proposé au conseil de valider cette convention valable deux ans à compter du 01/01/2023.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité de maintenir ce partenariat avec le Collège des Hautes-Vallées et renforcer ainsi une offre culturelle de proximité sur la commune ;

VU l'avis du bureau du 27 mars 2023 ;

VU les termes de la convention annexée à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention sur ce partenariat annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 4 avril 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

